

Des langues et des frontières

Louis-Jean Calvet

Université d'Aix Marseille, France

Résumé : À partir de plusieurs études de cas, on s'intéressera à la fois aux notions de frontière et de langue et, en passant par une typologie des frontières (frontières « naturelles », frontières « couperets », frontières sociales ou politiques, frontières discutées, provisoires, etc.), aux rapports entre ces différents types de frontières et les langues. Les frontières ne font pas obstacle aux mouvements des langues, celles-ci les franchissent aisément, et les migrations contemporaines véhiculent des langues. Mais les langues peuvent aussi être des frontières, des communautés linguistiques pouvant être porteuses de frontières communautaires. Il y a ainsi des frontières politiques, officielles, cartographiables, et des frontières plus floues, presque virtuelles, que nous analyserons du point de vue de ce qu'on appelle génériquement des langues.

Mots-clés : langue ; frontières ; typologie ; migrations ; communauté linguistique

Abstract: Based on several case studies, we will examine the concepts of borders and language and, through a typology of boundaries, («natural» boundaries, «cleavers» boundaries, social or political boundaries, discussed boundaries, provisional, etc.), we will also examine the relationship between these different types of boundaries and languages. Boundaries are not an obstacle to language movements, for they easily cross them, and contemporary migrations convey languages. However, languages can also be boundaries in themselves; linguistic communities can create community boundaries. There are political, official, mappable boundaries, and more blurred ones, almost virtual boundaries that we will analyze from the point of view of what is generically called languages.

Keywords: language; borders; typology; migrations; linguistic community

ملخص: انطلاقاً من دراسات متعددة للحالات، سنهتم في الآن نفسه بمفاهيم الحدود واللغة، حيث نعبر من تصنيفية للحدود (حدود « طبيعية »؛ حدود « فاصلة »؛ حدود اجتماعية أو ثقافية؛ حدود متفق عليها، مؤقتة؛ إلخ.) إلى علاقاتها بين مختلف أصناف الحدود واللغات. فالحدود لا تضع حاجزاً لحركات اللغات، بل تخترقها بيسر والهجرات المعاصرة تساعد على نقل اللغات. غير أن اللغات قد تصبح حدوداً، فالجماعات اللسانية يمكنها أن تكون حاملة لحدود جماعية. وهناك، كذلك، حدود سياسية ورسمية وخرائطية وحدود أكثر ضبابية، تقريباً افتراضية والتي سنتناولها مما نسميه عامة باللغات.

كلمات - مفاتيح: لغة؛ حدود؛ تصنيفية؛ هجرات؛ جماعة لغوية

Jean-François Baldi a fait allusion, dans son texte ici même¹, au roman de Michel Ouellet, *La carte et le territoire*. Voulant établir les bases de la « sémantique générale » et de ce qu'il appelait la « logique non-A » (non aristotélicienne), le mathématicien américain Alfred Korzybski, dans son ouvrage *Science and Sanity*², avait énoncé cet aphorisme connu, « une carte n'est pas le territoire ». Une carte et non pas la carte. Prenons cette formule en son sens le plus simple : il n'y a qu'un seul territoire dont on peut donner un grand nombre de représentations cartographiques. Une carte peut en effet montrer les frontières politiques des États, rendre compte des mouvements de populations, de la production céréalière ou pétrolière, des transports maritimes ou ferroviaires, elle peut montrer la progression des implantations de colonies israéliennes en Palestine, aider l'automobiliste à trouver son chemin ou les militaires à faire la guerre, elle permet de trouver une ville ou un pays dont on ne connaissait pas la situation exacte, elle peut présenter une analyse région par région des résultats d'une élection politique, etc.

Mais que montre et à quoi sert une *carte linguistique* ? Elle donne, en général, la répartition géographique des locuteurs d'une ou de plusieurs langues et, éventuellement, le recouvrement de ces zones, parfois les variations régionales d'une langue (ce qu'on appelle des *isoglosses*), et les différentes langues parlées sur un territoire.

Considérons par exemple cette carte linguistique de la France : qu'indique-t-elle et que n'indique-t-elle pas ?

Nous y voyons tout d'abord que les frontières politiques du pays ne correspondent pas à celles des langues qu'on y parle. Le français est parlé en France et dans une partie de la Suisse, du Luxembourg et de la Belgique, on parle catalan et basque en France et en Espagne, flamand en France et en Belgique, etc.

¹ Jean-François Baldi, « Langue et territoire: quels enjeux pour une politique linguistique? », dans L. Messaoudi, A. Reguigui, J. Boissonneault, H. El A. et H. Bendahmane, (dir.), *Langue et territoire : regards croisés*, Canada, série monographique en sciences humaines, Vol. 24, 2019, p.44.

² Alfred Korzybski, *Science and Sanity. An Introduction to Non-Aristotelian, Systems and General Semantics*, Korzybski, Alfred, Science and Sanity. An Introduction to Non-Aristotelian, Systems and General Semantics, Englewood, New Jersey, USA, Institute of General Semantics, 5th edition, 1995 [1st ed. 1933].

Elle a cependant un défaut car elle pourrait laisser croire qu'on ne parle pas français là où l'on parle breton, flamand, basque, occitan, alsacien, corse ou catalan.

Et cette carte ne nous donne pas d'indications sur le nombre ou le pourcentage de locuteurs des différentes langues, sur les systèmes de bilinguisme, sur la répartition des locuteurs des langues régionales entre les villes et la campagne, sur la répartition sociale de ces locuteurs, sur les modes d'acquisition des langues (langues maternelles ou langues apprises ensuite), etc. Et, enfin, elle ne nous renseigne pas sur l'histoire qui a mené à cette situation, sur les phénomènes politiques, économiques, militaires, culturels, qui l'ont constituée. En bref, elle est muette sur les plans sociologique, statistique et historique. Elle donne à voir, certes, des « territoires » associés à des langues, mais elle est trompeuse et incomplète.

Et nous voyons qu'effectivement « une carte n'est pas le territoire », mais aussi que le territoire est d'une grande complexité, ou d'une grande richesse, qu'il peut se prêter à différents points de vue et prendre des sens différents selon les facteurs à partir desquels nous l'interrogeons et le représentons.

Carte 1 : Carte linguistique de la France³



Carte 2 : Répartition linguistique de l'empire hérité de Charlemagne⁴



Pour montrer cela, je vais remonter loin dans le temps, aux Serments de Strasbourg. Lorsque Louis le Pieux, fils de Charlemagne, meurt en 840, ses trois fils se disputent son héritage, l'empire d'Occident ou *Francia* (France). Le 14 février 842, deux d'entre eux, Charles le Chauve et Louis le Germanique, unis contre leur frère Lothaire 1^{er}, s'engagent chacun dans la langue de l'autre

³ Établie par Jean-Louis Veyrac en 1997, <https://lc.cx/mu8C>, site consulté le 24/04/2019.

⁴ « L'Histoire avec un grand H. Les Napoléons de l'Histoire », [en ligne], <https://lc.cx/mDBn>, site consulté le 23/04/2019.

à se prêter assistance, et leurs troupes, chacune dans sa langue propre, déclarent ne plus respecter leur chef s'il trahissait sa promesse.

Louis s'engage en langue romane et Charles en langue germanique. Ces deux textes sont généralement considérés comme la première manifestation du « français » et de l'« allemand », du « français » en tant que distinct du latin, bien sûr, mais aussi distinct de l'« allemand ». Et ces deux langues qui délimitent les territoires auxquels prétendent Louis et Charles, permettent de tracer une frontière. Mais il nous faudrait ici une définition de la notion de frontière. Je vous propose celle que le géographe et diplomate Michel Foucher a récemment proposée : « Une frontière n'est pas un tracé abstrait mais une institution, inscrite dans le droit et structurante, issue de conflits et de traités, de négociations et de décisions⁵ ».

Et les Serments de Strasbourg sont bien une *décision* consécutive à un *conflit*, issue d'une *négociation* dont découle une frontière à la fois politique et linguistique.

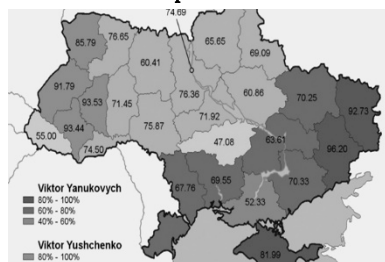
Ces Serments de Strasbourg nous disent donc deux choses très différentes. D'une part, ils sont le témoignage écrit, transcrit, de l'émergence de langues et, de ce point de vue, ils constituent un document pour l'histoire de ces langues. D'autre part, ils sont l'une des premières manifestations d'une tendance à délimiter des espaces politiques à partir de critères linguistiques et constituent le lointain ancêtre de l'idéologie nationale, de l'idée qu'une nation est un territoire habité par des gens qui parlent une même langue. L'empire hérité de Charlemagne est partagé selon un critère linguistique : roman à l'Ouest et tudesque à l'Est. Partage, d'ailleurs, très provisoire puisque, en août 843, les trois frères parviennent à se mettre d'accord : Charles le Chauve devient le roi de la Francie occidentale, Lothaire obtient la Francie médiane et Louis le Germanique la Francie Orientale.

Passons à un autre exemple, contemporain celui-ci. Les résultats de l'élection présidentielle ukrainienne de 2004 opposant Viktor Ianoukovitch à Ioulia Timochenko nous montrent une partition du pays en deux, que confirme l'élection de 2010 (à l'Est majorité à Ioulia Timochenko, considérée comme pro-européenne, à l'Ouest majorité à Victor Ianoukovitch, pro-

⁵ Michel Foucher, *Le retour des frontières*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 7.

russe) : les deux cartes (3 et 4) sont pratiquement superposables. Or, cette partition correspond assez largement à la carte linguistique du pays : on parle plutôt russe à l'Est, plutôt ukrainien à l'Ouest. Et il en va un peu de même en ce qui concerne les religions : les catholiques sont à l'Ouest, les orthodoxes à l'Est. Voici les quatre cartes, dans l'ensemble délimité par les « frontières de l'Ukraine », mises à mal par l'expansionnisme russe. Nous voyons donc apparaître des sous-ensembles dont ces différentes cartes rendent compte : les résultats des élections présidentielles, la répartition des langues dominantes et les religions concordent en grande partie (voir cartes 3-6).

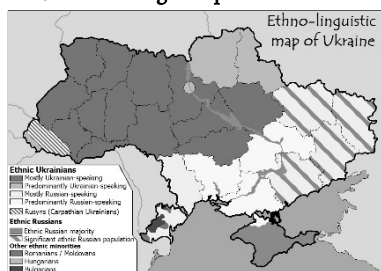
Carte 3 : Élection présidentielle 2004, Ukraine⁶



Carte 4 : Élection présidentielle 2010⁷



Carte 5 : Carte linguistique de l'Ukraine⁸



Carte 6 : Ukraine : religions dominantes⁹



Un autre exemple, qui utilise d'autres facteurs, nous dit un peu la même chose. En octobre 2013, a eu lieu à Marseille une primaire socialiste

⁶ Wikiland, « Élection présidentielle ukrainienne de 2004 », [en ligne], <https://lc.cx/mDBh>, consulté le 23/04/2019.

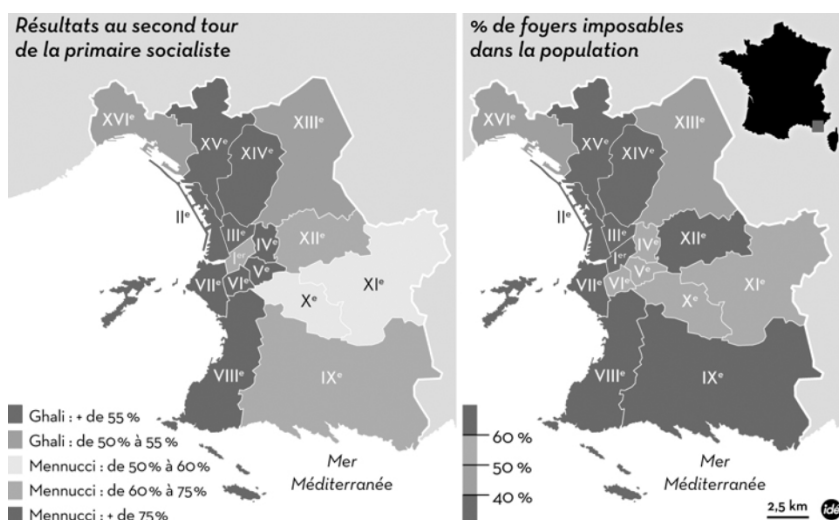
⁷ Hélène Despic-Popovic, « L'Ukraine, un pays tiraillé entre l'Est et l'Ouest », 30 janvier 2014, [En ligne], <https://lc.cx/mDB7>, consulté le 23/04/2019.

⁸ Wikimedia Common, « Ethnolinguistic map of Ukraine », [en ligne], <https://lc.cx/mDB8>, consulté le 23/04/2019.

⁹ «Are women from Ukraine materialistic?», *Quora*, <https://lc.cx/mD2Y>, site consulté le 24/04/2019.

en vue de l'élection municipale. Au second tour, s'affrontaient deux candidats, Samia Ghali et Patrick Mennucci. C'est ce dernier qui l'emporta, mais l'analyse des résultats nous montrait une ville coupée en deux (voir cartes 7 et 8) : le Nord, en gris clair sur cette carte (XIV^e, XV^e, XVI^e arrondissements), où Ghali l'emportait dans toutes les circonscriptions, et le Sud, en gris foncé (VI^e, VII^e, VIII^e arrondissements), où Mennucci l'emportait partout.

Cartes 7 et 8 : Marseille, primaire socialiste, octobre 2013 ; impôts, accents¹⁰



La deuxième carte nous montre que ces deux blocs correspondent exactement à deux autres blocs : l'un au Nord, dans lequel la majorité des foyers n'est pas imposable et l'autre au sud, dans lequel la majorité des foyers est imposable. Sociologues et politologues en ont conclu à l'existence de deux villes, celle des quartiers Nord, pauvres, populaires, défavorisés, et celle des quartiers Sud, riches, bourgeois, ce qui saute aux yeux. Or, cette géographie électorale et sociale a une contrepartie linguistique.

¹⁰ Jonathan Bouchet-Petersen, « À Marseille, l'électorat socialiste est divisé en deux », Libération, 7 novembre 2013, <https://lc.cx/mD2g>, site consulté le 24/04/2019.

Médéric Gasquet-Cyrus, qui a étudié la situation linguistique de la ville, décrit ainsi cette partition :

L'opposition nord/sud souligne une nette discrimination envers les quartiers Nord, présentés en discours comme des territoires pauvres et dangereux, et envers ceux qui les pratiquent, discriminés pour leur origines sociales, culturelles ou pour leur «accent». Mais on ne saurait se contenter de ce binarisme¹¹.

Puis il explique que cette opposition a été renforcée par la gentrification du centre-ville par les néo-Marseillais, ce qu'il appelle la « reconquête du centre-ville » par des gens qui ont un « accent snob ». Il y aurait donc une opposition entre l'accent « quartier Nord » et l'accent « bourgeoisie marseillaise » ou « néo-marseillais », correspondant assez bien à la partition précédente : ceux qui votent Ghali et ne paient pas d'impôts auraient plutôt l'accent « quartier Nord », ceux qui votent Menucci et paient des impôts auraient plutôt l'accent « bourgeoisie marseillaise ». Ce résumé est bien sûr réducteur, mais nous voyons une entité administrative, la ville de Marseille, être structurée sur les plans électoral, économique et linguistique en deux grands ensembles.

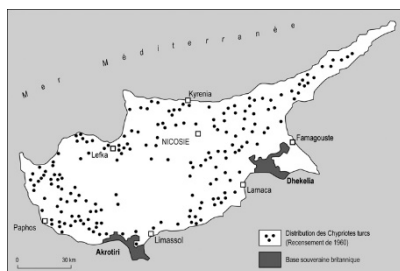
Prenons un troisième exemple, celui de Chypre. En 1960, lorsque Chypre obtient son indépendance, les locuteurs du grec (82% de la population) ou du turc (18% de la population) sont répartis un peu partout sur le territoire de la jeune république (voir carte 9).

Certains réclament le rattachement de l'île à la Grèce, ce qui mène à des oppositions violentes, entre 1964 et 1967. Les deux communautés tendent alors à se séparer, les turcophones se regroupant sur des espaces plus resserrés, comme le montre cette carte de la situation en 1964 (voir carte 10).

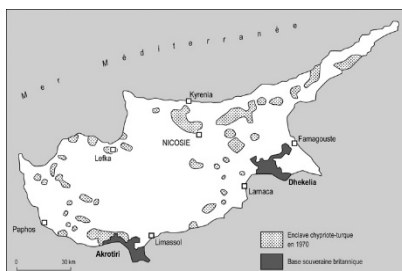
En juillet 1974, un coup d'État est fomenté contre le Président Makarios ; l'armée turque intervient à son tour et occupe la partie nord de l'île, ce qui mène à une partition politique... et linguistique (voir carte 11).

¹¹ Médéric Gasquet-Cyrus, « Perspectives dynamiques sur la ségrégation sociolinguistique en milieu urbain : le cas de Marseille », *Glottopol*, n° 21, 2013, p. 9-21.

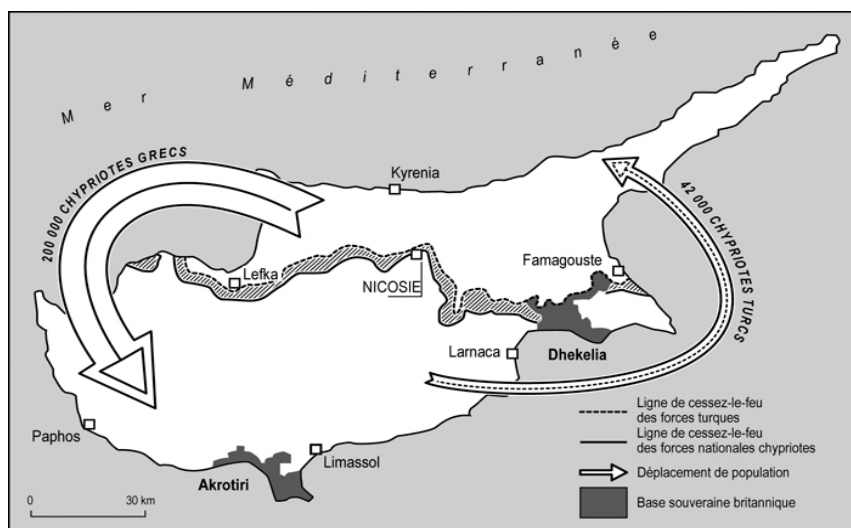
Carte 9 : Chypre en 1960 : coexistence pacifique¹²



Carte 10 : Tiraillement de Chypre¹³



Carte 11 : Partition politique de Chypre¹⁴



La frontière – politique et linguistique – n'est donc plus ici le résultat d'une *négociation* mais d'un *conflit*. Et la juxtaposition des trois cartes nous montre très nettement l'évolution en 24 ans d'une situation qui est générée par la géopolitique et a une contrepartie ethnique et linguistique.

¹² André-Louis Sanguin, « Nettoyage ethnique, partition et réunification à Chypre », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 45, n°1, 2005, p.13-21, [en ligne], <http://journals.openedition.org/rge/548>, mis en ligne le 18 mai 2009, consulté le 25 avril 2019.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

Revenons à la formule d'Alfred Korzybski évoquée plus haut, « une carte n'est pas le territoire ». Nous avons cartographié les mêmes territoires de différentes façons, à partir de différents facteurs, de différents points de vue, ce qui signifie qu'une carte est « une vision d'un territoire », une analyse de ce territoire. Nous avons vu que la division de l'Ukraine était à la fois politique, linguistique et religieuse. Puis que la ville de Marseille pouvait être organisée en deux grandes zones à partir de critères politiques (qui vote pour qui ?), sociaux (qui paie des impôts ?) et linguistiques (qui a quel accent ?). Quant à Chypre, deux cartes, celle de 1960 et celle 1974, suffiraient à montrer que l'intervention militaire turque a entraîné une partition de l'île et a créé une nouvelle frontière politique. Mais les trois cartes que nous avons présentées nous disent autre chose, nous montrent un regroupement progressif des populations selon leur langue, puis une scission politico-linguistique : l'intervention turque a aussi créé une nouvelle frontière linguistique.

Venons-en donc maintenant plus directement au thème que mon titre annonce. Préfaçant, en 2004, un numéro de la revue *Glottopol* intitulé *Langues de frontières et frontières de langues*, Marie-Louise Moreau écrivait : « Que les frontières étatiques ne coïncident généralement pas avec les frontières linguistiques est une évidence¹⁵ ».

Mais, sitôt émise, cette « évidence » pose problème, car il n'est pas sûr que tout le monde donne le même sens aux notions de *langues* et de *frontières*. Entre linguistes, nous savons qu'il n'est pas nécessairement facile de nous entendre sur ce qu'est une langue. Quant à la frontière, nous verrons plus loin que sa définition peut également poser quelques problèmes. Ces deux notions sont associées dans un syntagme fréquent dans la littérature socio-linguistique, celui de *langue frontalière*. En le tapant sur Google le 10 mai 2017, j'ai obtenu 524 000 résultats. Le premier d'entre eux, comme souvent, est un article de Wikipédia, qui commence par une définition : « Une langue frontalière est une même langue parlée par un groupe ethnique, une tribu ou une nation, située dans une aire géographique répartie entre deux ou

¹⁵ Marie-Louise Moreau, « Langues de frontières et frontières de langues. Avant-propos », *Glottopol*, n° 4, juillet 2004, p. 2, <https://lc.cx/muXS>, site consulté le 24/04/2014.

plusieurs pays reconnus internationalement et ayant une frontière terrestre ou maritime commune ».

Cette définition correspond à celle que l'on utilise généralement en France pour des langues comme le catalan, le basque ou le francique mosellan, des langues qui sont parlées des deux côtés d'une frontière, ou plutôt des aires linguistiques coupées en deux par une frontière politique. Mais on parle aussi de langues frontalières à propos de langues mixtes, produites par les pratiques communicationnelles dans des situations frontalières, comme le *portuñol*, à la frontière entre l'Uruguay et le Brésil, ce qui est tout autre chose. Samantha Chareille, dans un article consacré à ce *portunhol* ou DPU (pour *dialecto del portugues* en Uruguay) le définit d'abord par des caractéristiques phonétiques, des variations lexicales, syntaxiques, morphologiques et par une absence de norme, puis explique que, selon des recherches menées par l'Université de Montevideo, « déjà en 1970, sur 136 élèves en première année à l'Instituto Superior de Enseñanza Secundaria de Rivera, 34% parlaient couramment l'espagnol, 3% étaient bilingues et 63% utilisaient exclusivement le portuñol dans la vie de tous les jours. Dans un groupe de 115 élèves de seconde année professionnelle de l'Instituto Normal, 63% s'exprimaient en portuñol et n'utilisaient l'espagnol que dans la classe¹⁶ ».

C'est-à-dire que le portunhol est ici clairement considéré comme une langue (certains sont « bilingues », d'autres « l'utilisent exclusivement ») et non pas comme un dialecte, et que ce qui fait hésiter certains chercheurs entre ces deux termes est sans doute l'absence de norme. Ces hésitations taxinomiques sont fréquentes, et je ne vais pas m'y attarder. Je vais juste faire un rappel historique.

Le 27 janvier 1794, Bertrand Barère de Vieuzac présente un rapport devant le comité de salut public dans lequel il déclare :

L'idiome appelé bas-breton, *l'idiome* basque, les *langues* allemande et italienne ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles et des praticiens, empêché la révolution de pénétrer

¹⁶ Samantha Chareille, « Aspects de la situation linguistique de l'Uruguay : le cas du portuñol », *Glottopol*, n° 4, 2004, p. 127.

dans neuf départements importants, et peuvent favoriser les ennemis de la France¹⁷.

Il y a donc des idiomes et des langues. Six mois plus tard l'Abbé Grégoire, dans son rapport à la convention nationale le 4 juin 1794, écrivait :

Nous n'avons plus de provinces, mais nous avons encore trente patois qui en rappellent les noms [...] Au nombre des patois on doit classer encore l'italien de la Corse, des Alpes Maritimes, et l'allemand des Haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiomes y sont très dégénérés. Enfin les nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiome pauvre comme celui des Hottentots, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes, ne connaît guère que l'infinitif¹⁸.

Il y a donc des hésitations entre langue, idiome, patois, l'alsacien et le corse par exemple étant des langues pour Barère et des patois pour Grégoire.

D'autres hésitations concernent le décompte et la nomination (ou la caractérisation) des langues et je voudrais en donner un exemple récent. Une traduction du *Petit Nicolas* en arabe a été publiée il y a deux ans en France et en voici les deux couvertures. On y lit : « Le Petit Nicolas en arabe maghrébin », puis, en arabe et en translittération latine « le petit Nicolas en darija, langue de France ».

Figure 1 : Décompte et nomination première de couverture

Figure 2 : Décompte et nomination quatrième de couverture



¹⁷ Bertrand Barère de Vieuxac, Rapport du Comité de salut public sur les idiomes, Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), <https://lc.cx/muXA>.

¹⁸ Abbé Henri Grégoire, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, présenté à la Convention nationale, le 16 prairial an II (4 juin 1794), sur l'état de la langue française en France. <https://lc.cx/muXW>.

Et si nous retournons le livre, la même chose en caractères arabes *beddarija*, c'est-à-dire « en darija », en « dialecte » et juste après *lughat Fransa*, « langue de France », par référence bien sûr au rapport Cerquiglini.

Puis, dans l'introduction de Dominique Caubet, on lit successivement « Le Petit Nicolas est présenté ici en arabe maghrébin », « Arabe maghrébin langue de France », puis « L'arabe marocain, algérien et tunisien sont des langues à part entière ». Et le passage du singulier au pluriel à quelques lignes de distance nous montre ces hésitations en même temps qu'une tendance à baptiser ce que nous pourrions considérer comme des variantes régionales d'un nom « national », comme si on ne pouvait parler que tunisien en Tunisie, algérien en Algérie, marocain au Maroc, français en France, allemand en Allemagne, etc. Ceci nous ramène à la question des rapports entre langues et frontières, ces dernières pouvant être entendues en leur sens politique ou en leur sens linguistique.

Lorsque plusieurs pays se partagent une même langue, leurs politiques linguistiques peuvent avoir un effet différent sur l'avenir de cette langue : c'est par exemple le cas du francique en France, au Luxembourg et en Belgique, ou du catalan des deux côtés de la frontière franco-espagnole. Il y a là un fait indiscutable et qui a, en outre, des retombées non négligeables sur les représentations des langues et des frontières. Je dirai que, ici, le linguistique peut interroger le politique, le mettre en question en questionnant la frontière elle-même. Et le politique peut chercher à faire coïncider ses délimitations administratives avec les découpages linguistiques. Dans les deux cas, les notions de langues et de frontières sont prises comme des faits, comme des données, alors que ce sont des constructions, et parfois des constructions conjointes ou simultanées.

Prenons, par exemple, le cas de la Belgique divisant à l'époque coloniale ce qui s'appelait alors le Congo belge, en particulier pour des raisons de politique scolaire, en quatre zones linguistiques définies chacune par une langue véhiculaire. J'ai retracé, dans mon *Histoire du français en Afrique*¹⁹, les débats qui ont précédé cette décision et que l'on peut, en particulier, suivre à travers deux textes :

¹⁹ Louis-Jean Calvet, *Histoire du français en Afrique. Une langue en copropriété ?*, Organisation internationale de la francophonie, Éditions Écriture, 2010.

l'un de 1929, connu sous le nom de « brochure jaune » et dont le titre exact était *Organisation de l'enseignement libre au Congo belge et au Ruanda-Urundi avec le concours des sociétés de missions nationales*, et l'autre de 1938, avec presque le même titre, le Ruanda-Urundi ayant disparu *Organisation de l'enseignement libre au Congo belge avec le concours des sociétés de missions nationales*. C'est ce second texte qui va définir pour longtemps la politique linguistique scolaire de la colonie, puis du Congo indépendant. On sait généralement que quatre *linguae francae* ont été retenues, le kikongo, le lingala, le ciluba et le kiswahili, et que par ces quatre langues on définissait quatre zones, donc des frontières internes. Mais ce savoir est incomplet car le texte distinguait en outre entre les écoles rurales et les écoles urbaines : on enseignera dans les premières dans une *lingua franca* et dans les secondes en français. C'est-à-dire que l'on décidait de former en français de futures « élites » dans les écoles urbaines et d'utiliser dans les écoles rurales des langues africaines. Était-ce ici le politique qui impactait le linguistique ou l'inverse ? Ni l'un ni l'autre, en fait. Nous étions face à une *triple institution*, l'institution sur le territoire congolais de frontières virtuelles, l'institution de langues régionales véhiculaires correspondant à ces frontières et, enfin, l'institution d'une frontière sociale entre les élèves de la ville et ceux de la campagne. Je prends ici le mot *institution* en son sens premier, celui de *fondation* et, dans cet exemple, de fondation simultanée, presque réciproque, de frontières et de langues.

Changeons de continent. Je voudrais maintenant évoquer la zone frontalière sur laquelle j'ai enquêté, située entre le Brésil et la Guyane, sur le fleuve Oyapock. Outre le français et le portugais, on parle sur la rive française du fleuve le créole guyanais, le palikur, le saramaka et le « taki-taki ». Et sur la rive brésilienne du fleuve, on parle le portugais, le français, le palikur, le galibi et le « patoa », forme de créole guyanais qui a été adoptée comme langue première par les indiens Karipuna et Galibi-marworno et qui sert aussi de langue véhiculaire avec les autres groupes amérindiens de la région. J'ai publié un article sur cette enquête²⁰, que je ne vais pas résumer ici mais plutôt rappeler

²⁰ Louis-Jean Calvet « Oiapoque/Saint Georges de l'Oyapock, Effets de marge et fusion des marges en situations frontalières », dans Thierry Bulot (dir.), *Formes et normes sociolinguistiques, (Ségrégations et discriminations urbaines)*, Paris, L'Harmattan, « Collection Espaces Discursifs », 2009, p. 29-49.

les réflexions que j'en avais tirées à propos des notions de marge et de frontière. D'une manière abstraite, un pays peut être représenté par un cercle dont le centre serait la capitale et la circonférence la frontière.

Carte 12 : Zone d'enquête

Carte 13 : Zone d'enquête (suite)²¹

Mais cette frontière est ambiguë, au sens étymologique du terme (« qui a deux sens »), car les points qui la constituent sont également situés à la distance maximale d'un autre centre virtuel, situé de l'autre côté de la frontière, qui, par définition, appartient à deux pays, sauf bien sûr dans le cas de frontière maritime. C'est donc dire que la frontière délimite deux systèmes d'attraction, deux forces centripètes et que, en même temps, elle délimite deux forces centrifuges. Du point de vue linguistique, la frontière délimite alors le plus souvent deux attractions vers les langues officielles des deux pays qu'elle sépare. Oiapoque serait attiré par Brasilia (et par la langue portugaise), Saint Georges par Cayenne et à travers elle Paris (et par la langue française). Mais il s'agit là d'une présentation très théorique et, dans cette niche écolinguistique, les choses sont différentes : le portugais, s'est largement implanté à Saint Georges, tandis que le créole, s'est répandu côté Brésil. Cette situation est doublement *marginale*, parce que les agglomérations d'Oiapoque et de Saint Georges sont situées à la marge de leurs pays respectifs, mais aussi parce qu'elle ne correspond pas aux situations frontalières déjà décrites, en

²¹ Louis-Jean Calvet « Oiapoque/Saint Georges de l'Oyapock. Effets de marge et fusion des marges en situations frontalières », dans Thierry Bulot (dir.), *Formes et normes sociolinguistiques. Ségrégations et discriminations urbaines*, Paris, L'Harmattan, « Collection Espaces Discursifs », 2009, p. 30.

particulier à celle qui a donné naissance, entre le Brésil et l'Uruguay, à une nouvelle langue, le « portunhol ».

Nous avons à Saint-Georges des *diglossies imbriquées*, la même langue pouvant être tour à tour variété basse ou haute. Pour un enfant vivant à Oiapoque, au Brésil, qui traverse tous les jours le fleuve pour aller à l'école à Saint Georges, en France, le portugais est variété haute sur la rive droite, mais c'est le français qui est variété haute sur la rive gauche. La diglossie apparaît ainsi comme une situation *relative*, relative au lieu mais aussi aux différents moments de la journée, ce que j'ai appelé un *effet de marge*.

Changeons encore de continent. Les provinces chinoises ont souvent des noms qui les situent dans l'espace, par rapport à un repère. C'est le cas pour au moins la moitié d'entre elles, par exemple :

- Le Hebei, 河北, « au nord du Fleuve Jaune »
- Le Henan, 河南, « au sud du lac »
- Le Shanxi, 陝西, « à l'ouest du col de Shaan »
- Le Shandong, 山東, « à l'est de la montagne »
- Le Shanxi, 山西, « à l'ouest de la montagne »
- Le Jiangxi, (江西, « à l'ouest du fleuve »)
- Le Yunnan, 云南, « au sud des nuages ».
- Etc.

Mais certains de ces noms témoignent d'un élargissement des frontières, d'une expansion ou d'un expansionnisme. Ainsi :

- Le Xinjiang (新疆, « la nouvelle frontière »)
- Le Guangdong (qui a donné en occident le nom de la ville de Canton), ou 廣東, dont le nom originel, 廣南東路, signifiait « région orientale d'expansion vers le sud »
- Le Tibet (, 西藏, « trésor de l'ouest »).

C'est-à-dire que si les frontières maritimes sont « naturelles », immuables, celles qui sont à l'intérieur du continent peuvent changer. Nous venons de voir que les noms des provinces chinoises font souvent référence aux points cardinaux, mais les points cardinaux sont des données relatives : on se trouve

au nord ou à l'est de quelque chose : Paris est au nord de Marseille mais au sud de Lille. Dès lors, pour revenir à la Chine, les noms de Pékin (« capitale du nord ») et de Nankin (« capitale du sud ») esquissent une sorte de centre historique de l'empire, la zone des premières dynasties, par rapport auquel Pékin est au nord, Nankin au sud. Et les noms du Guangdong (expansion vers le sud), du Xinjiang (nouvelle frontière) ou du Tibet (trésor de l'ouest) nous montrent alors qu'il y a derrière ces toponymes quelque chose qui nous parle de l'expansion du pays mais ne parle pas des langues. Le Tibet est le « trésor de l'ouest », sans doute parce que s'y trouve la source de la majorité des fleuves qui alimentent le pays : le Tibet contrôle l'eau. Mais c'est aussi un endroit où l'on parle tibétain, ce que son nom ne dit pas.

Parvenu à ce point il est peut-être temps d'esquisser une typologie des frontières. Une première catégorie pourrait être celle de frontières « naturelles » : les fleuves, les rivages et, dans une moindre mesure, les chaînes montagneuses. C'est un fleuve qui fait la frontière entre les deux Congo, un fleuve qui sert de frontière entre la France et l'Allemagne, un fleuve qui fait la frontière entre l'Argentine et l'Uruguay. Les rivages sont les frontières « naturelles » des îles, de la plus petite, comme Sainte Lucie ou Saint-Barthélemy, à celle qui s'apparente à un continent, comme l'Australie, mais aussi entre le Maroc et l'Espagne. Face à cela, il y a des frontières couperets, qui tranchent dans le vif. Certaines sont pérennisées par l'histoire et peuvent paraître définitives, d'autres peuvent être bouleversées par l'histoire, comme tout récemment en ex-Yougoslavie. Elles peuvent être aussi sans cesse discutées, rognées par l'impérialisme et la colonisation, comme entre Israël et la Palestine. Et, dans ce dernier exemple, mais aussi entre les États-Unis et le Mexique ou entre la Turquie et la Syrie, elles peuvent enfin être matérialisées par un mur. Mais quels rapports y a-t-il entre ces différents types de frontières et les langues ?

Nous avons vu que les frontières pouvaient couper en deux ou en trois des aires linguistiques : c'est le cas du francique mosellan ou du catalan. Qu'elles pouvaient susciter l'apparition de *langues frontalières* issues de la fusion entre deux langues nationales : c'est le cas du portunhol/portuñol. Qu'elles pouvaient promouvoir certaines des langues en présence au statut de langues véhiculaires : c'est le cas sur les rives de l'Oyapock. Mais bien rares sont les situations dans

lesquelles une frontière délimiterait un territoire dans lequel on ne parlerait qu'une langue, plus rares encore les situations dans lesquelles cette langue ne serait en outre parlée nulle part ailleurs.

Les quelques exemples que nous avons évoqués nous mènent en outre à conclure que si les frontières politiques nationales sont souvent figées, pérennisées, il existe d'autres frontières, mouvantes, qui dépendent du point de vue que nous adoptons. Et le cas de Marseille, par lequel j'ai débuté a montré que les pratiques sociales pouvaient délimiter des espaces différenciés définis d'un point de vue politique, économique et linguistique. Mais nous avons surtout vu que les frontières ne faisaient pas obstacle aux mouvements des langues. Monsieur Trump peut construire un mur entre le Mexique et les États-Unis, mais l'espagnol se parle de plus en plus au Sud des États-Unis, en Californie ou au Texas.

Dans ce cas, *frontière* peut signifier « limite à ne pas franchir ». Or, les langues franchissent sans cesse les frontières. Certaines parce que leurs locuteurs occupent un territoire à cheval sur plusieurs pays. C'est le cas du same, la langue des Lapons, dont le territoire couvre une partie de la Norvège, de la Suède, de la Finlande et de la Russie. D'autres n'ont pas de territoire, parce que leurs locuteurs constituent une *diaspora*, mot grec qui signifie « dispersion ». C'est le cas aujourd'hui de la langue des Roms. D'autres enfin, les langues de migrants, ont à la fois un territoire d'origine et une dispersion qui repose sur des logiques autres que linguistiques.

Mais je voudrais souligner que les langues aussi sont en elles-mêmes des frontières, ou du moins que des communautés linguistiques peuvent être porteuses de frontières communautaires. Si nous pouvons franchir les frontières politiques à pied, à cheval, en voiture ou en TGV, on ne franchit pas toujours facilement ces frontières linguistiques, surtout lorsqu'elles sont aussi communautaires. Dans les rues de Bangui, en Centrafrique, on entendait les membres le plus souvent musulmans de la *séléka*, de l'ex-président Djotodia, parler arabe, alors que les *anti-balaka*, chrétiens, parlaient le sango, langue véhiculaire largement dominante dans le pays. Et cette constatation nous apprend au moins deux choses :

- D'une part, qu'il y a là deux communautés politico-religieuses qui s'entreteuent quotidiennement et qui ont chacune sa langue véhiculaire, même si nous ne savons pas si la langue joue un rôle en la matière.
- D'autre part, que les mercenaires de la *séléka* venaient du Soudan et du Tchad, même s'il y a aussi des arabophones au nord du pays.

Et nous voici de nouveau confrontés à différents types de frontières : frontière politique entre Centrafrique, Tchad et Soudan, frontière linguistique entre sango et arabe, frontière idéologique entre *séléka* et anti-balaka, frontière religieuse entre islam et chrétienté et, en Ukraine, frontières linguistique, religieuse et politique ... Au moment où il me faut conclure, nous sommes donc confrontés à deux types de frontières, des frontières politiques, officielles, objectives, cartographiables, et des frontières plus floues, presque virtuelles.

Friedrich Engels écrivait, en 1880, dans *Socialisme utopique et socialisme scientifique*²² « la preuve du pudding c'est qu'on le mange », et je me suis souvent amusé à demander quelle était la preuve des langues. Imaginons que nous voulions transposer cette formule, l'adapter aux pays et aux langues : quelle est la preuve des langues, et quelle est la preuve des pays ?

Pour les langues, nous pouvons très vite trouver quelques idées : la preuve des langues c'est qu'on les parle, qu'on les enseigne ou qu'on les traduit... Et pour les pays ? Ici aussi nous pouvons songer à des formules comme la preuve des pays, c'est qu'ils se font la guerre, qu'ils ont un gouvernement, qu'ils ont des équipes nationales de football ou qu'ils ont des frontières...

Mais ce qui est sûr, c'est que la preuve des pays n'est pas nécessairement qu'ils ont une langue nationale (ils peuvent n'en avoir aucune, comme aux États-Unis, ou en avoir plusieurs, comme en Inde (23) ou en Afrique du Sud (11) et que la preuve des langues n'est pas qu'elles ont un statut, qu'elles sont officielles, reconnues. Un planisphère peut nous donner à voir l'ensemble des pays du monde, avec leurs frontières politiques à un instant T de l'histoire du monde. Mais il n'y a pas de planisphère linguistique car, si on peut cartographier les langues, leurs aires d'expansion se recouvrent sans cesse et les isoglosses ne se

²² Friedrich Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, traduction française, Paris : Les Éditions sociales, 1950 [1880].

recoupent pas toujours. Les langues se mêlent, se mélangent, se transforment, se déplacent et se jouent des frontières.

J'ai présenté et commenté plusieurs cartes, sur différents continents, et j'ai évoqué différents types de frontières linguistiques à partir de facteurs variés : politiques, religieux, sociaux, nationalistes... Mais il ne m'a pas échappé que nous sommes au Maroc et je voudrais pour finir suggérer différentes directions de recherches, dont certaines ont sans doute déjà été explorées. Une carte linguistique du Maroc indiquerait les zones amazighophones, le Souss, le Rif, l'Atlas, avec les divisions dialectales et les zones arabophones. Mais comment pourrait-elle indiquer les systèmes de bilinguismes ou de plurilinguismes ? Il suffit, en effet, de se pencher sur la situation de villes comme Marrakech, Casablanca, Tanger ou Agadir, pour voir que la situation est plus complexe qu'une simple division arabe/amazighe. On pourrait en outre enquêter sur les rapports entre langue et politique, comme je l'ai montré à propos de Marseille ou de l'Ukraine (par exemple, y a-t-il un « vote berbère ? »). Ou encore sur les frontières sociales : y a-t-il des relations entre la maîtrise de la fusha ou du français et le statut social des locuteurs ? Je pense ici à des tris croisés entre répertoire linguistique et revenus, à l'opposition ville/campagne et aux phénomènes que Leila Messaoudi a décrits (citadin/urbain). Ceci nous mènerait peut-être à inventer une nouvelle forme de cartographie, associant la représentation classique en deux dimensions aux histogrammes, à utiliser ce que les nouvelles technologies nous permettent, pour parvenir à une nouvelle représentation grâce à laquelle, si vous me permettez cette métaphore, *en soulevant la peau de la carte on trouverait le territoire*.

Et nous pourrions conclure par une sorte de paradoxe : les langues n'ont pas de frontières, mais elles peuvent être elles-mêmes des frontières. Mais je voudrais laisser le dernier mot à la littérature, à Agnès Desarthe qui, dans son dernier roman, évoquant son expérience de traductrice, traite, sans le savoir peut-être, de notre sujet, de frontières et de langues bien sûr, mais aussi de migrations, de transits et de limites : « J'ai parlé à plusieurs reprises de frontières, de limite, de clandestinité ; ce vocabulaire n'est pas hasardeux, il ne s'agit pas d'une métaphore poétique. J'ai aussi parlé de transgression, de douane. Mon expérience m'a appris que lors du passage d'une langue à l'autre, c'est toujours plus qu'un mot qui transite »²³.

²³ Agnès Desarthe, *Comment j'ai appris à écrire*, Stock, 2013, p. 144.

Références

- Barère de Vieuzac, Bertrand, Rapport du Comité de salut public sur les idiomes, Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), <https://lc.cx/muXA>.
- Bouchet-Petersen, Johathan, « À Marseille, l'électorat socialiste est divisé en deux », Libération, 7 novembre 2013, <https://lc.cx/mD2g>.
- Calvet, Louis-Jean, *Histoire du français en Afrique. Une langue en copropriété ?*, Organisation internationale de la francophonie, Éditions Écriture, 2010.
- Calvet, Louis-Jean, « Oiapoque/Saint Georges de l'Oyapock. Effets de marge et fusion des marges en situations frontalières », dans Thierry Bulot (dir.), *Formes et normes sociolinguistiques. Ségrégations et discriminations urbaines*, Paris, L'Harmattan, « Collection Espaces Discursifs », 2009, p. 29-49.
- Chareille, Samantha, « Aspects de la situation linguistique de l'Uruguay : le cas du portuñol », *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 4, juillet 2004, p. 125-135.
- Desarthe, Agnès, *Comment j'ai appris à écrire*, Stock, 2013.
- Engels, Friedrich, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, traduction française, Paris : Les Éditions sociales, 1950 [1880].
- Foucher, Michel, *Le retour des frontières*, Paris, CNRS Éditions, 2016.
- Gasquet-Cyrus, Médéric, « Perspectives dynamiques sur la ségrégation sociolinguistique en milieu urbain : le cas de Marseille », *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 21, janvier 2013, p. 9-21.
- Grégoire, Abbé Henri, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, présenté à la Convention nationale, le 16 prairial an II (4 juin 1794), sur l'état de la langue française en France. <https://lc.cx/muXW>.
- Korzybski, Alfred, *Science and Sanity. An Introduction to Non-Aristotelian, Systems and General Semantics*, Englewood, New Jersey, USA, Institute of General Semantics, 5th edition, 1995 [1st ed. 1933].
- Moreau, Marie-Louise, « Langues de frontières et frontières de langues. Avant-propos », *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 4, juillet 2004, p. 2-5, <https://lc.cx/muXS>.
- Sanguin, André-Louis, « Nettoyage ethnique, partition et réunification à Chypre », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 45, n°1, 2005, p.13-21, [en ligne], <https://bit.ly/2kCHPEZ>, 2009.